

Avis administratifs

726271701 - AA

Préfet de SEINE-ET-MARNE
Direction de la Coordination des Services de l'Etat

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2021-06/DCSE/BPE/AM du 20 avril 2021 est prescrite pendant 31 jours consécutifs, du lundi 31 mai 2021 à 9 h 00 au mercredi 30 juin 2021 à 17 h 00, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GSM, domiciliée 49 bis, avenue Franklin-Roosevelt, 77210 Avon, au titre des articles L. 181-1 et L. 181-2 du code de l'environnement pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de chailles située sur le territoire des communes de Villenarçhal et Lorrez-le-Bocage-Préaux.

Le périmètre de l'enquête publique comprend les communes de Villenarçhal et Lorrez-le-Bocage-Préaux.

Le projet relatif des rubriques 2.5.1.0-1 (autorisation) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et des rubriques 1.1.1.0 (déclaration), 2.1.5.0, 3.3.1.0, 3.2.3.0 (autorisation), 2.1.1.0 (non classé) de la nomenclature des installations ouvragées, travaux et activités (OITA). Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en mairie de Villenarçhal aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- en version papier ;
- en version numérique, sur un poste informatique dédié, fourni par PubliLegal en mairie Lorrez-le-Bocage-Préaux aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur le site internet de services de l'Etat en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :

www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête en version « papier », cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, et ouverts en mairies de Villenarçhal et Lorrez-le-Bocage-Préaux aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur le registre dématérialisé accessible :

- à la mairie de Villenarçhal, sur un poste informatique dédié, fourni par PubliLegal ;
- sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :

www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Par courrier électronique à l'adresse suivante : carriere-villenarçhal@lorrezleboocagepreaux.gsm@enqueteipublique.net

Jusqu'à la fin de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être également directement adressées au commissaire enquêteur, par voie postale au siège de l'enquête (Mairie de Villenarçhal, 8, rue de la Mairie, 77710 Villenarçhal, Objet : EP GSM, Villenarçhal/Lorrez-le-Bocage-Préaux, Carrière de chailles). Celles-ci seront annexées au registre « papier » et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en formule la demande.

Le commissaire enquêteur, Mme Nicole SOLILY, cadre supérieur de la Poste à la retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions aux lieux, dates et heures suivants :

- Mairie de Villenarçhal (77710), site 8, rue de la Mairie
- mercredi 2 juin 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 16 juin 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 26 juin 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Lorrez-le-Bocage-Préaux (77710), site 1, rue Emile Bru

- lundi 31 mai 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 (1er jour de l'Enquête publique),
- mardi 1 juin 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mercredi 9 juin 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,
- jeudi 30 juin 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 (clôture de l'Enquête publique).

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la société GSM (interlocuteur : M. Olivier GABENS, tél. : 06 75 62 56 27, courriel : ogabens@gsm-granulats.fr).

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, d'enquête auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne (DCSE/BPE 12, rue des Saints-Pères, 77010 Melun Cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne. Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies de Villenarçhal et Lorrez-le-Bocage-Préaux, en préfecture de Seine-et-Marne et sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne. Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande par arrêté du Préfet de Seine-et-Marne.

7251528401 - AA

Commune de ROISSY-EN-BRIE

Révision du règlement local de publicité

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 85/2021 en date du 7 avril 2021, est prescrite pendant 31 jours consécutifs du lundi 17 mai 2021 à 9 h 00 au mercredi 16 juin 2021 à 17 h 00, dans les bureaux des services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, une enquête publique portant sur la révision du règlement local de publicité. Le projet de règlement local de publicité édicte des prescriptions relatives aux publicités, enseignes et pre-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Ces règles, adaptées au contexte local, sont plus restrictives que le règlement national, et peuvent être générales ou s'appliquer à des zones identifiées.

L'amélioration de la qualité du cadre de vie et notamment la mise en valeur des paysages, la lutte contre la pollution visuelle, la réduction de la facture énergétique nationale constituent les objectifs principaux du projet de révision local de publicité, qui doit pour autant garantir la liberté d'expression ainsi que la liberté du commerce et de l'industrie.

La commune qui a compétence en matière d'urbanisme est à l'origine de la révision du règlement local de publicité.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête, comportant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, les avis des personnes publiques associées et notamment l'avis de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, et du service Energies, Mobilités et Cadre de Vie de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne, sera tenu à la disposition du public :

- Dans les bureaux des services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, siège de l'enquête (36, rue de Watrignon, 77680 Roissy-en-Brie), du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, ainsi que le samedi 29 mai 2021 de 9 h 00 à 12 h 00, en version papier et en version numérique sur un poste informatique dédié ;
- Sur le site internet de la commune, à l'adresse : www.roissyenbrie77.fr/rubrique-lybre-et-roissy-urbanisme, révision du règlement local de publicité.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner

ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête en format papier ouvert dans les bureaux des services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Sur le registre dématérialisé accessible :

- Dans les bureaux des services techniques de Roissy-en-Brie (36, rue de Watrignon, 77680 Roissy-en-Brie) à partir du poste informatique dédié ;
- Sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : revisionlpc@enqueteipublique.net ;

Les observations et propositions écrites et orales du public seront également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures fixes. Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur pendant et avant la fin de l'enquête, au siège de l'enquête précitée. Ces observations seront annexées au registre papier et tenues à la disposition du public. Ces observations seront également consultables sur le site internet de la commune.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Si les conditions sanitaires le permettent, le commissaire enquêteur, M. Jacky HAZAN, ingénieur E.S.G.T, expert géomètre DPLG en retraite, désigné par le Tribunal Administratif de Melun pour diligenter cette enquête publique se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés aux lieux, dates et heures suivants :

- lundi 17 mai 2021, de 9h00 à 12 h 00 (début de l'enquête),
- samedi 29 mai 2021, de 9h00 à 12 h 00.

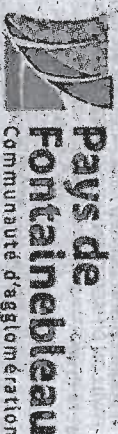
Toute information relative au projet peut être obtenue auprès du maire, M. François BOUCHART ou du premier maire-adjoint en charge de l'urbanisme, de l'environnement, des grands projets et des quartiers M. Jonathan ZERROUN, ainsi qu'auprès du responsable du service urbanisme de la mairie, M. Christophe LEBAUD, services techniques, 34-36, rue de Watrignon, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès des services techniques de la mairie, 36, rue de Watrignon, 77680 Roissy-en-Brie. Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précité.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête aux services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, ainsi qu'en préfecture du département, 12, rue des Saints-Pères, 77000 Melun. Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précité.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de Roissy-en-Brie statuera par délibération sur l'approbation du règlement local de publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

7262513301 - AA



Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Vulaines-sur-Seine

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2021-003 du 12 avril 2021, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la déclaration de projet pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Vulaines-sur-Seine.

Cette procédure a pour objectif d'adapter le PLU afin de créer une aire d'accueil des gens du voyage de 20 places. Les évolutions apportées au PLU sont les suivantes : la modification de la consommation d'espace inscrite dans le PAD, la création d'un secteur Ngy et d'un règlement dédié à l'aire d'accueil des gens du voyage, la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur Ngy, la suppression de l'emplacement réservé existant destiné à accueillir l'aire d'accueil des gens du voyage.

A cet effet, le premier/vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean-Luc BOISSONNIER, retraité, en qualité de commissaire enquêteur par une décision en date du 17 novembre 2020.

L'enquête publique se déroulera du 17 mai 2021 à 9 h 00 au 4 juin 2021 à 20 h 00 en mairie de Vulaines-sur-Seine (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Vulaines-sur-Seine aux dates et horaires suivants :

- le mercredi 19 mai 2021 entre 14 h 00 et 17 h 00,
- le samedi 29 mai 2021 entre 9 h 00 et 12 h 00,
- le mardi 25 mai 2021 entre 9 h 00 et 12 h 00,
- le vendredi 4 juin entre 17 h 00 et 20 h 00.

En raison du contexte sanitaire et sur le fondement du décret n°2020-884 du 17 juillet 2020, le public sera tenu de porter obligatoirement un masque au sein des locaux administratifs lors de sa consultation du dossier d'enquête publique et durant sa réception par le commissaire enquêteur lors de ses permanences. Le dossier d'enquête publique comprend : le dossier de déclaration de projet pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage avec mise en compatibilité du PLU de Vulaines-sur-Seine, le bilan de la concertation, les pièces administratives annexes, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et les avis des personnes publiques associées et consultées, la décision de l'autorité environnementale exemptant d'évaluation environnementale la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Vulaines-sur-Seine (siège de l'enquête publique), 6, rue Riché, 77870 Vulaines-sur-Seine ou le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 et les samedis de 9 h 00 à 12 h 00) ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur. Il sera également disponible au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau situé au 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau ainsi qu'à l'adresse suivante : www.pays-fontainebleau.fr/enqueteipublique18, sur le site internet de la commune de Vulaines-sur-Seine <https://www.vulaines-sur-seine.fr/web/> et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 45, horaires pouvant varier avec la crise sanitaire).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à bureaux non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Vulaines-sur-Seine pendant la durée de l'enquête aux jours

et heures habituels d'ouverture.

Par courrier postal à l'attention de Jean-Luc BOISSONNIER, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en Mairie, 6, rue Riché, 77870 Vulaines-sur-Seine, - par courriel à l'adresse suivante : epqdd@vulaines-sur-seine.fr.

Les pièces jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets.

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête sort du lundi 17 mai 2021 à 9 h 00 jusqu'au vendredi 4 juin 2021 à 20 h 00 y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération. Les observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les mailles délaissées à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <https://www.vulaines-sur-seine.fr/web/> et sur le site www.pays-fontainebleau.fr/enqueteipublique18 pendant toute la durée de l'enquête. Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Vulaines-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture ou ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

7251256501 - AA

Préfet de SEINE-ET-MARNE
Direction de la Coordination des Services de l'Etat

Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE

Classement du site patrimonial remarquable

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral 2021/05/DCSE/BPE/SERV du 2 avril 2021, il sera procédé pendant 31 jours consécutifs du lundi 17 mai 2021 à 9 h 00 au mercredi 16 juin 2021 à 17 h 30 en mairie de Moret-Loing-et-Orvanne (26, rue Grande, 77250 Moret-Loing-et-Orvanne), à l'ouverture de l'enquête publique préalable au classement du site patrimonial remarquable de cette commune.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public :

- En format papier en mairie de Moret-Loing-et-Orvanne aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- En version numérique ;
- à la mairie de Moret-Loing-et-Orvanne sur un poste informatique dédié fourni par PubliLegal ;
- sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :

www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête papier coté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Moret-Loing-et-Orvanne aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- sur le registre dématérialisé accessible :

- à la mairie de Moret-Loing-et-Orvanne sur un poste informatique dédié fourni par PubliLegal ;
- sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :

www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Par courrier électronique à l'adresse suivante : sprmoretloing@seine-et-marne.gouv.fr

Le commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci (mairie de Moret-Loing-et-Orvanne, 26, rue Grande, 77250 Moret-Loing-et-Orvanne), toutes les observations écrites, seront annexées au registre d'enquête.

Les observations ou propositions émises par voie électronique (sur le registre dématérialisé ou par courriel) sont consultables par le public à partir du site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus mentionnée.

M. Jean-Luc BOISSONNIER, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés, en mairie de Moret-Loing-et-Orvanne, aux dates et heures suivantes :

- lundi 17 mai 2021, de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 5 juin 2021, de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 10 juin 2021, de 16 h 00 à 19 h 00,
- mercredi 16 juin 2021, de 14 h 30 à 17 h 30.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la mairie de Moret-Loing-et-Orvanne, M. TESSOT, fabrice.tesson@moretloingetorvanne.fr - tél. : 01 60 70 80 82.

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut à ses frais, obtenir communication du dossier, d'enquête auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - BPE 12, rue des Saints-Pères, 77010 Melun Cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la Préfecture.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans la mairie concernée, et consultable pendant le même délai sur le site Internet de la Préfecture de Seine-et-Marne.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par arrêté du ministre chargé de la culture sur le classement du site patrimonial remarquable de Moret-Loing-et-Orvanne.

Annonces légales et judiciaires



Faites-nous parvenir vos annonces légales et judiciaires

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique, marché public, avis d'attribution, publication judiciaire, vente judiciaire et autre annonce

www.mediallex.fr

Mail : annonces legales@mediallex.fr

Tél. : 02 99 28 42 00 - Fax : 0 820 309 009

Adresse postale : 10, rue du Brill - CS 55324
35053 Rennes cedex